GROUPE MARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
588 801 464 RCS PARIS

FRANCE AUDIT EXPERTISE
Commissaire aux comptes
6 rue des Fossés Saint-Bernard
75005 PARIS

Paris, le 4 mars 2024

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, de notre Société se tiendra aux Salons Hoche - 9 Avenue Hoche - 75008 PARIS,

Le Mercredi 20 Mars 2024 à 10 Heures

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion établi par le Directoire, sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise qui lui est annexé
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2023
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023

1. Approbation des comptes sociaux
2. Quitus aux membres du Directoire
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Approbation des comptes consolidés
5. Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et approbation desdites conventions
6. Renouvellement du mandat du membre du Conseil de surveillance représentant des salariés
7. Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce
8. Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle que détaillée dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise - article L225-100 du Code de commerce

8. Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, telle que détaillée dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise - article L225-100 du Code de commerce
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 à M. Patrick PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 à M. Isidore PARTOUCHE, Vice- Président du Conseil de Surveillance
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 à M. Fabrice PAIRE, Membre et Président du Directoire
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 à M. Ari SEBAG, Membre du Directoire
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 à Mme Kathy ZENOU, Membre du Directoire :
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2023 à M. Benjamin ABOU, Membre du Directoire
15. Rémunération d'activité du Conseil de Surveillance
16. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II.- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes à l'AGE

17. Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une réduction de capital par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.
18. Modification de l'article 3 des statuts : objet social
19. Modification de l'article 17 des statuts : limite d'âge des membres du directoire
20. Modification de l'article 20 avec suppression de l'obligation de détention d'une action
21. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous espérons que vous pourrez assister à cette Assemblée, et vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

P/Le Directoire